

Votre référence commande à reporter sur
notre facture:



ENGAGEMENT DE PARTICIPATION

A retourner complété à l'adresse suivante :

Business France - Service Client - Espace Gaymard - 2 place d'Arvieux - BP 60708 - 13572 Marseille cedex 02
Fax : +33 (0)4 96 17 68 51 - Courriel : service-client@businessfrance.fr

Evènement

Medtech Tour Allemagne 2019

A retourner avant le 14 juin 2019

Pays ALLEMAGNE

Date 18-20 septembre 2019

Référence événement 9Y426

Responsable Mélanie Lozano, chargée d'affaires Export

Téléphone +49 211 300 41 540

Je soussigné (nom, prénom) : Fonction :
agissant pour le compte de l'entreprise ci-après :

1- BENEFICIAIRE

Participant à l'évènement: (nom, prénom) : Fonction :

Raison sociale* :

Activité de la société (le cas échéant) :

Groupe d'appartenance (le cas échéant):

Adresse* :

Tél* :

E-mail* : Site : http://.....

Responsable du suivi du dossier* :

2- ENTITÉ FACTURÉE

Raison sociale (si différente*) :

Adresse de facturation (si différente*) :

E-mail (si différent *) :

N° de SIRET* : NAF : N° d'identification TVA :

* champs obligatoires (si non rempli, votre commande ne pourra pas être prise en compte)

Prestations	Montant unitaire HT	Montant unitaire TVA	Net à payer TTC (Qté x MU TTC)
<input type="checkbox"/> Bon de participation Medtech Tour Allemagne	2 275 €	455 €	2 730 €*
<input type="checkbox"/> Option Accompagnateur supplémentaire (la deuxième personne aura accès au programme, aux mêmes conditions)	750 €	142,50 €	892,50 €
TOTAL			

* Le tarif de 2 730 € TTC (2 275 € HT) par entreprise est obtenu grâce à la prise en charge par Bpifrance d'une partie du coût de la prestation, à hauteur de 2000 € HT par entreprise participante. La prise en charge par Bpifrance constitue, pour les entreprises participantes, une aide d'Etat relevant du règlement n° 1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 concernant l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis, publié au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE), L352/1, le 24 décembre 2013.
Pour pouvoir participer au Medtech Tour Allemagne 2019, l'entreprise doit être éligible à une aide de minimis et respecter les conditions du règlement n° 1407/2013 susvisé.

Le montant total des aides de minimis perçues par l'entreprise sur les 3 derniers exercices fiscaux ne doit pas dépasser 200.000 euros

La prestation sera soumise au taux de TVA en vigueur au moment de la facturation.

Règlement à trente (30) jours nets date de facture.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Business France pour assurer sa mission dans le cadre du Dispositif public français d'appui à l'internationalisation de l'économie française. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées, soit pendant la durée du contrat augmentée des prescriptions légales mais également pour assurer le respect des obligations légales ou réglementaires auxquelles Business France est tenue et sont destinées à ses services internes, ses bureaux et représentations à l'étranger, dont certains sont situés en dehors de l'Union Européenne, mais également aux autres acteurs du dispositif susvisé (notamment les Régions et les CCI). Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), les informations concernant le traitement de vos données personnelles et l'exercice de vos droits sont disponibles dans les CGV de Business France accessibles à l'adresse : www.businessfrance.fr/mentions-legales
Pour l'exercice de vos droits, écrivez-nous à dpo@businessfrance.fr en joignant la copie d'un titre d'identité.
SIRET Business France 451 930 051 00052 – APE 8413 Z

Je reconnais avoir lu et accepté les conditions générales de vente Business France accessibles à l'adresse <http://www.businessfrance.fr/mentions-legales/> et m'engage à les respecter sans réserve, notamment concernant mon obligation de compléter les questionnaires de satisfaction et d'impact qui me sont adressés par Business France. J'atteste sur l'honneur avoir souscrit une police d'assurance qui couvre tous les risques liés à ma participation aux événements Business France et en particulier ma responsabilité civile.

Bon pour engagement de participation

Date, cachet et signature autorisée de l'entreprise

Annexe : pièces à fournir à Bpifrance*

Medtech Tour Allemagne 2019 est un programme d'immersion copiloté par Business France et Bpifrance, et dont une partie du coût pour les entreprises participantes est pris en charge par Bpifrance. Afin de valider toute candidature, il sera demandé au candidat lors du remplissage du dossier de candidature de fournir les pièces listées ci-dessous à déposer sur le site Internet <https://extranet-btob.businessfrance.fr/missionimmersionmedtechallemagne/> ou par mail à melanie.lozano@businessfrance.fr.

- Pour le dirigeant personne physique :

1. Une photocopie de sa Carte Nationale d'Identité, passeport ou carte de séjour valide.

2. Un justificatif de domicile daté de moins d'un an

(titre de propriété, avis d'imposition ou de non-imposition de l'année précédente, quittance de loyer de moins d'un an, facture d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone (fixe ou portable), de fourniture d'un accès internet de moins d'un an ou une attestation d'assurance logement) ;

- Pour la personne morale :

1. le **Kbis de l'entreprise** datant de moins de 3 mois ;

2. les **statuts à jour et signés de l'entreprise** ;

3. **Organigramme capitalistique** : table de capitalisation / registre des titres ou autres documents certifiés permettant de faire apparaître la répartition du capital de l'entreprise entre les actionnaires :

- 3.1. **Pour les actionnaires (directs ou indirects) détenant plus de 20 % des parts et personnes physiques**, fournir :

→ Documents d'identité en cours de validité

→ Justificatifs de domicile datant de moins d'un an le jour de la tenue du jury

- 3.2. **Pour les actionnaires (directs ou indirects) détenant plus de 20 % des parts et personnes morales**, fournir :

→ Les documents précédemment mentionnés (informations sur la société et les documents justificatifs pour chaque actionnaire à 20% ou plus).

* « Bpifrance Financement est un établissement de crédit agréé et contrôlé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Au titre de ses activités, et conformément à l'article L. 561-2, 1° du Code monétaire et financier, Bpifrance Financement est ainsi soumis à des obligations en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme pour l'ensemble de ses activités bancaires. Conformément à l'article L. 561-5 du Code monétaire et financier, Bpifrance doit déterminer la ou les personne(s) physique(s) qui entre(nt) dans la définition de bénéficiaire effectif, avant d'entrer en relation d'affaires avec ses clients. A ce titre les pièces ci mentionnées dans la liste doivent être fournies et des pièces complémentaires pourront être demandées. »